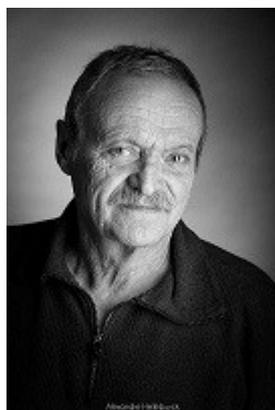


# Distr<sup>é</sup>action

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré



Au revoir André

*Enfant de la commune, André fut élu conseiller municipal en 1971 pour devenir Maire de 1988 à 1999. Si nous devons te rendre hommage à la hauteur de ton engagement et de ton amour pour ton village, c'est tout le bulletin que nous devrions te consacrer. Ton humilité était l'une de tes qualités et dans le respect de tes dernières volontés, nous nous limiterons à ces quelques lignes.*

*Toi, le voyageur découvreur de paysages parfois lointains, toi, le conteur de récits d'ici et d'ailleurs, toi, l'amoureux du patrimoine, toi, le grand amateur de photos... permets nous d'ouvrir quelques secondes l'objectif pour faire une mise au point avec un grand angle et une vue panoramique sur Distré où ton passage n'aura pas été un flash mais un véritable album dans lequel nous garderons les plus belles photos de l'ami fidèle, en oubliant celles en contre-jour.*

*Si tes proches et tes amis auront pendant quelques temps, par tristesse, les yeux rouges (que tu n'aurais pas aimé voir sur tes prises de vue), nous espérons tous que là où tu es aujourd'hui ton boîtier capturera sans flou et en toute netteté l'image du bonheur.*



Rentrée à l'école des  
Vignes

p 8

A retrouver dans ce numéro

3

**BUDGET**

Budget 2020  
Rue du Perret  
Chemin des  
Plantes

4

**URBANISME**

ZAC Sous la  
Bosse

6

**ACTUALITÉS**

Anciens  
combattants  
Notre centenaire  
Aide au Liban

8

**RENTREE**

À l'école des  
Vignes

**Votre mairie vous accueille:**

Du lundi au vendredi  
8h30—12h15

(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

9h00—12h15

02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

## 2 / Mot du Maire

Depuis le début de la Covid, beaucoup cherchent à comprendre la logique derrière tout un tas de décisions, de dysfonctionnements et d'incohérences et en viennent à ne plus savoir quelle attitude tenir dans un esprit de psychose collective.

Nous mêmes, dans nos communes, sommes souvent dans l'embarras pour vous répondre car malgré des services de l'Etat à notre écoute, nous avons en information tout et son contraire.

J'avoue qu'il ne doit pas être facile de trouver le juste milieu entre le risque raisonnable d'être contaminé et ceux collatéraux dus à des privations de libertés.

Il est indéniable que le virus circule toujours et qu'il est peut être inutile de le « provoquer ». La vie sociale doit continuer pour ne pas sombrer dans le catastrophisme mais peut être en limitant le nombre d'invités.

La vie municipale a repris malgré des contraintes limitant nos réunions, et nos projets ne sont pas à l'arrêt, le virus ne doit pas contaminer notre économie.

Nous allons donc devoir vivre ainsi encore quelques temps avant une libération qui viendra par un traitement ou un vaccin salvateurs. Alors, songeons à ce jour où la vie reprendra et où le bonheur de se retrouver sans contrainte fera de chaque rencontre une vraie fête.

Malgré cette période compliquée, la vie reste une opportunité dont il faut profiter et un devoir qu'il faut compléter chaque jour par des petites intentions envers ceux qui ne croient plus que la vie est belle et qu'elle mérite encore d'être admirée.

Habiter en Saumurois est indéniablement une chance tant notre région est riche de produits de qualité, de patrimoine et de paysages qui nous permettent plus que d'autres de nous remonter le moral.

Ensemble soyons sérieux et responsables pour retrouver au plus vite le chemin de la relance et de la liberté que nous fêtons pour avoir le réel plaisir de vous revoir.

### Incidences financières de la COVID en 2020 pour la commune.

Pas besoin de vous dire que la quasi-totalité des manifestations prévues dans nos 3 salles ont été annulées, ce qui entrainera une perte de 25 000 € .

Viendront s'ajouter les frais de personnel pour les temps payés non exécutés et non récupérables, (la commune ne pouvant prétendre au chômage partiel), plus le personnel supplémentaire nécessaire à l'école pour respecter les normes, soit un total de 21 000 € .

Ce sont donc 46 000 €, sans compter le gel hydro alcoolique et autres protections que nous coûtera cette crise sur 2020. Nos finances étant très saines, cela n'aura pas d'incidence sur nos projets.

### Incidences sur nos fêtes communales

#### Annulation du repas des aînés

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et ne voulant faire courir aucun risque à nos aînés, nous avons décidé d'annuler ce moment de convivialité et de le remplacer par un colis de Noël qui sera livré directement à leur domicile.



#### Annulation du Belothon

La décision d'annuler notre concours de belote au profit du Téléthon a été prise, au regard des conditions sanitaires actuelles.

Nous sommes désolés de devoir prendre ces décisions mais votre santé et celle de vos proches est prioritaire.

#### Vendanges communales

Pour respecter les mesures sanitaires anti-COVID en vigueur cette année, les vendanges des parcelles situées en face de l'école ont été faites sans l'aide du public.

A peu près une tonne de raisin a été récoltée.



**Eric Tournon**  
Maire

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous  
Tél: 02.41.50.28.50  
mairie-sg.distre@orange.fr



Faute de pouvoir se réunir en raison de la crise sanitaire, le budget 2020 n'a été voté qu'en juillet dernier. Ce budget s'inscrit dans la continuité à savoir [maintien des taux d'imposition identiques depuis 20 ans.](#)

Ce budget dont l'exécution sera difficile en raison de la crise sanitaire s'équilibrera à:

**1 924 760 euros** pour la section de Fonctionnement (dont plus de 500 000 € en réserve),  
et **748 277 euros** pour la section d'Investissement.

**En fonctionnement:** la principale dépense est le poste « personnel » qui s'élève à 460 000 € après déduction de la prise en charge d'un arrêt maladie longue durée et d'un ½ poste mutualisé. Ce qui nous place légèrement en dessous de la moyenne nationale pour des communes de même taille 265 € par habitant contre 274 €. A noter que le budget « indemnités des élus » est limité à 60 % de l'enveloppe maximale autorisée.

**En recettes:** le poste « impôts et taxes » s'élève à 980 000 € dont 836 684 € d'impôts directs alimentés pour 225 000 € de la fiscalité des taxes foncières sur les entreprises des différentes zones de la commune.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier conclu avec la communauté d'agglomération, nous lui reversons 23 160 €. Parmi les autres recettes fiscales, notons la taxe sur les pylônes électriques pour 53 146 € et la taxe additionnelle sur les droits de mutation attendue à hauteur de 39 000€ .

#### Dans les investissements:

- 220 000 € pour les dernières tranches d'enfouissement de réseaux,
- 245 000 € pour la voirie,
- 115 000 € pour le début des travaux de l'espace de convivialité.



**Cette présentation n'a pour but que de vous donner les grandes masses, le Maire reste bien évidemment à la disposition des personnes qui souhaiteraient plus de détails.**

## Rue du PERRET

Si le GPS est un outil fort utile pour se déplacer, il est aussi source de désagréments quand les chauffeurs de poids lourds lui font plus confiance qu'aux panneaux de signalisations. C'est ce qui arrive quotidiennement à Munet, rue du Perret, malgré la signalisation nombreuse indiquant l'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T.

Nombreux sont ceux qui entraînent des blocages de circulation et des dégradations aux biens avoisinants.

Une chicane avait été posée dans l'espoir de pouvoir éviter ces désagréments, malheureusement de nombreux chauffeurs peu scrupuleux n'hésitent pas à forcer le passage quitte à endommager fortement leurs camions. Devant cet état de fait et s'agissant d'une route départementale (CD 205), les services du département ont décidé de tester une double écluse dans l'espoir d'être plus contraignant. Si cette période de test s'avère concluante, le provisoire deviendra du définitif.

Il est à noter que nous commençons à rencontrer le même problème dans Chétigné où certains GPS y font passer les véhicules venant de Doué la Fontaine souhaitant se rendre dans la zone du Champ Blanchard.



## Chemin des Plantes

Lors du dernier conseil municipal, le choix a été de valider une réparation de ce chemin à minima dans l'attente de la réalisation de la dernière tranche de la zone du Champ Blanchard. Toutefois, pour limiter l'usage de cette voie, la limitation de vitesse restera à 30 km/h et pour limiter le passage de plus en plus nombreux de poids lourds, des dispositifs seront installés. Alors que la zone est desservie par des voies rapides, de nombreuses personnes utilisent ces petits chemins qui normalement devraient être empruntés principalement par les Distréens.



# 4 / Urbanisme

## Avancement de la ZAC de Sous la Bosse

La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), à l'instar du lotissement, est une procédure permettant la réalisation groupée de nouveaux logements. Cette procédure a été choisie pour l'urbanisation du site de Sous la Bosse à l'Est du bourg de Distré. Ce site de plus de **8,5 hectares, dont 6,5 voués à être urbanisés**, représente l'essentiel du potentiel de nouveaux logements de la commune à horizon 2030-2035, soit environ 130 logements. Pour cette raison, **la ZAC est organisée sous forme de tranches** (cf. ci-après) dont l'ouverture à l'urbanisation est contrôlée par la commune pour s'assurer d'un développement cohérent et harmonieux en phase avec les capacités des équipements publics, l'école essentiellement.

Comme nous le disons régulièrement, Distré n'a pas vocation à devenir un quartier périurbain de Saumur et **l'augmentation de la population doit ainsi être maîtrisée** et douce pour atteindre à terme un plafond de 2000 habitants. Pour autant, malgré un rythme de construction relativement soutenu, la population communale a eu tendance à stagner, voire baisser ces dernières années. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'il y a de moins en moins de personnes par logement (séparation, départ des enfants...). **Sur Distré, en 50 ans, la taille moyenne des ménages a baissé d'une personne**, passant de 3,4 à 2,5. Le rythme de lancement des phases de la ZAC doit donc être savamment orchestré afin de ne pas accueillir trop de nouveaux habitants d'un coup tout en assurant un niveau de construction suffisant pour, à minima, maintenir la population et le nombre de classes de l'école.

Le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération prévoit pour Distré un rythme de construction annuel d'une dizaine de logements. On estime que **le besoin de logements servant uniquement à maintenir la population est de 6 à 7 par an**. Ainsi, en construisant 10 logements par an, seuls 30 à 40% d'entre eux permettent à la population d'augmenter.

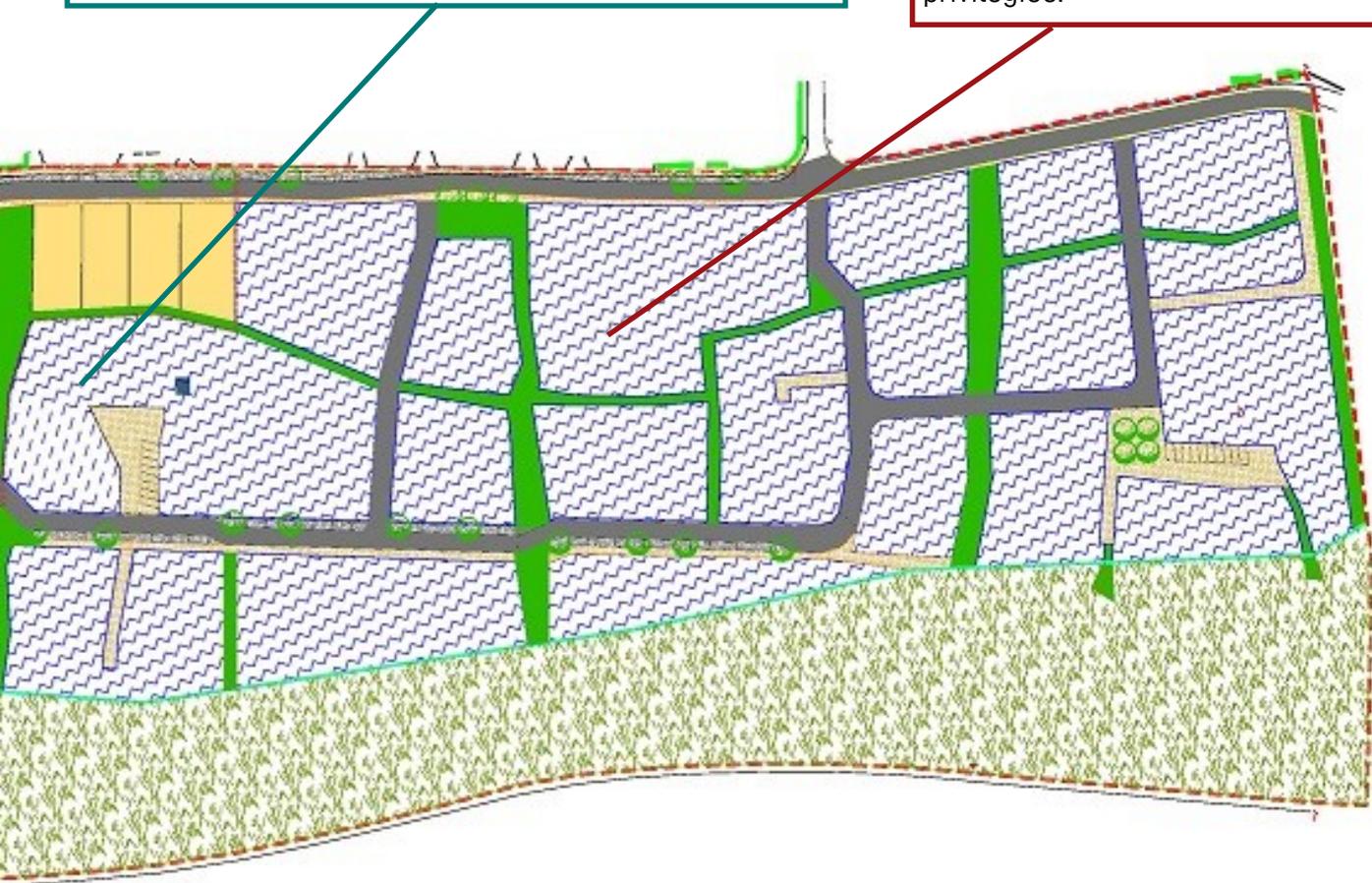
La **1<sup>ère</sup> tranche** de la ZAC a commencé à sortir de terre fin 2019. Sur **les 24 terrains à bâtir, il n'en reste que 5 à vendre**. Par ailleurs, en entrée de quartier, 2 logements sociaux en bois produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment vont être construits par Saumur Loire Habitat.



Le **bas de la ZAC**, inondable et en continuité du marais, n'accueillera **pas de construction** mais quelques aménagements de types cheminements piétons et cycles. Ces 2 hectares, probablement en éco-pâturage, participeront à la **qualité du cadre de vie** de ce nouveau « morceau » de Distré.

La **2<sup>ème</sup> tranche** doit donc être anticipée. D'ores et déjà, il faut savoir que **cette tranche devra être plus dense que la 1<sup>ère</sup>**. En effet, afin de limiter l'artificialisation de terres agricoles et naturelles, une densité de 20 logements à l'hectare doit être respectée sur l'ensemble de la ZAC, tout comme une part de 33% de logements sociaux. Cela conduit à **imaginer des formes d'urbanisme différentes** comme un petit immeuble collectif de 2 étages avec une quinzaine d'appartements notamment adaptés aux personnes âgées. La pente nord-sud de la ZAC se prête à une intégration paysagère de qualité des bâtiments. Cette 2<sup>ème</sup> tranche comprendra au total une trentaine de logements. Les réflexions sur son aménagement vont être lancées début 2021 pour un **début des travaux en 2022**.

En imaginant l'ouverture théorique d'une tranche tous les 2 à 3 ans, les **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches** devraient voir le jour à partir de 2024-2025. Or, au contraire des tranches 1 et 2, **la commune n'est pas propriétaire du foncier**. L'acquisition des terrains pouvant être un processus long, La Commune entamera dans les mois à venir des discussions avec les propriétaires, la volonté est claire: la négociation amiable est avant tout privilégiée.



# 6 / Actualités

## Anciens Combattants

C'est une figure bien connue qui nous a quittés en cette fin de septembre. **Abel THOREAU**, Bébel pour les intimes, était un enfant du pays qu'il avait quitté comme nombre de ses camarades dans les années 50 pour aller combattre en Algérie.

Revenu à Distré, il s'y installe comme agriculteur et y passera une retraite heureuse jusqu'à ce que la maladie le prive de vivre dans son village natal. Président des anciens combattants, il avait encore honoré de sa présence, avec courage, la cérémonie du 11 novembre dernier, trouvant la force nécessaire pour rendre hommage à ceux qui comme lui, avait sacrifié leur vie ou leur jeunesse pour défendre notre patrie.

Toujours fidèle aux cérémonies commémoratives, il était très sensible à la présence des enfants aux monuments aux morts. Avec son départ, c'est une page de l'histoire de Distré qui se tourne et un exemple de dévouement pour la France qui disparaît. A son épouse et sa famille nous adressons un message de reconnaissance et d'espérance.



## Notre centenaire à l'honneur



Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune ! C'est le 22 août 1920 que **Simone REVAULT** naquit dans la ferme familiale située en face de la mairie actuelle. Après une scolarité à l'école des filles située dans ce qui deviendra la salle de l'Amitié, travaillant à la ferme, elle se laisse séduire par un jeune cultivateur de Pocé, Rémi Chauvreau avec qui elle se mariera, à Distré, le 21 avril 1945. Après s'être installée dans différentes fermes de la commune, c'est à la Saulaie que s'établira définitivement la famille Chauvreau. De cette union naîtront 5 enfants, 17 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

Notre centenaire donna beaucoup de son énergie à la vie de la ferme tout en élevant ses enfants. Femme moderne en obtenant le permis de conduire, on se souvient de sa fidèle 2CV sillonnant la commune et se déplaçant chaque dimanche pour se rendre à la messe. Il n'y a pas si longtemps qu'elle a remis sa voiture se consacrant encore jusqu'à ce printemps à la culture de ses fleurs, à l'entretien de sa cour et au Rumikub.

Son caractère bien trempé lui a permis de traverser avec vaillance les générations, les années et les évolutions de la vie mais faisant d'elle un puits de modestie et d'humilité donné à sa descendance. Sa vivacité à préserver ses habitudes atténuée encore les signes de la vieillesse.

Au nom des Distréens, nous lui disons notre fierté d'avoir une centenaire supplémentaire. Si Jeanne Calment disait tenir sa longévité de son verre de porto quotidien, nous comptons sur vous, Mme Chauvreau, pour prouver que les vins de Saumur ont les mêmes vertus !

## Aide au Liban

Comme vous le savez, le 4 août 2020, Le Liban a été meurtri par une double explosion dans le port de Beyrouth. Un drame qui a blessé et tué de nombreuses victimes et occasionné de lourds dégâts.

Pour soutenir le Liban, le Conseil municipal a décidé, de donner 250 € via la Croix Rouge.





## Echangeur des Romans

Depuis quelques semaines, la mise en 2X2 voies entre le pont du Cadre Noir et le rond-point de Pocé est effective. Toutefois, il faudra attendre plusieurs mois pour celle des échangeurs (cofinancés par la commune de Distré à hauteur de 150 000 € ). En effet, des déplacements de réseaux non prévus initialement par les bureaux d'études s'avèrent nécessaires.

## Une nouvelle activité... « FOOTBELLE !!! »

Une équipe dynamique vous a proposé de combiner activité sportive et ramassage des déchets dans la zone commerciale du Champ Blanchard. L'opération s'est déroulée pour la première fois, le dimanche 20 septembre 2020. Le rendez-vous était fixé à 9h30 devant la Mairie de Distré. Chacun s'est équipé de protections individuelles dans les sacs à dos (gants, masques et sacs poubelles petite contenance). Après un départ en footing selon un parcours convenu, le ramassage des déchets s'est fait par zone, en binôme. Enfin, tout le monde est revenu en footing pour partager le verre de l'amitié dans la bonne humeur.



La collecte des déchets sur la zone de Champ Blanchard..

**Nouvelle action en octobre, si cette démarche vous intéresse, contactez la Mairie qui vous mettra en lien avec les organisateurs.**



**A vos appareils photos !**

Envoyez-nous des photos de la commune prises au gré de vos balades, sorties sportives, loisirs... Si les contributions sont nombreuses, une page du bulletin sera consacrée aux plus belles photos\*.

[mairie-sq.distre@orange.fr](mailto:mairie-sq.distre@orange.fr)

\*la mairie choisira la photo retenue pour paraître dans le bulletin



Géraldine



Séverine



Véronique



Séverine

156 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école des Vignes de Distré, accueillis par l'équipe enseignante et le personnel de l'école, sous la houlette de Mme Bouillard, la directrice de l'école. Les élèves sont répartis dans 6 classes, installées dans des locaux agréables, régulièrement entretenus et remis aux normes.

2 nouvelles enseignantes ont intégré l'équipe en place, en remplacement de Mme Martineau: Mme Esnou, professeure des écoles stagiaire (2 jours par semaine) et Mme Jorandon (les 2 autres jours).

La rentrée s'est bien déroulée dans le respect du protocole sanitaire mis en place: masques pour les adultes, gel hydro-alcoolique et savon, distanciation, entrées séparées, récréations décalées.

**Mme Bouillard: 21 CM2, - 5 CM1**

**Mme Esnou et de Mme Jorandon: 20 CM1 et 5 CE2,**

**Mme Lubrano: 12 CE2 et 12 CE1,**

**Mme Cochonneau: 16 CP et 8 CE1,**

**Mme Werkmeister, aidée de Florence Grellier :**  
18 GS et 11 MS,

**Mme Bouyer, aidée d'Alexandra Morisset :**  
7 MS, 21 PS.

**M. Blin enseigne le lundi dans la classe de Mme Bouyer et le mardi dans celle de Mme Bouillard.**

**Vendredi 18 septembre, les parents d'élèves ont élu le bureau de l'Association des Parents d'Elèves:**

**Présidente: Valérie ETHORÉ**

**Vice-Président : Julien BRECHET**

**Trésorier: Nicolas BLONDEL**

**Vice-trésorier: Stéphane GAILLARD**

**Secrétaire: Amélie LORMIER**

**Vice-secrétaire: Séverine GONTHIER**

**Réfèrent communication: Julien BRECHET**

## SERVICES PARTENAIRES DE L'ECOLE DES VIGNES

Plus d'infos et Tarifs sur le site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)

### UN SERVICE DE RESTAURATION

avec une cuisine préparée sur place, avec des produits locaux, par une cuisinière diplômée, avec l'aide d'animatrices pour aider les plus jeunes.

### UN TRANSPORT SCOLAIRE

**MATIN et SOIR** reliant votre quartier à l'école, avec un animateur pour surveiller les enfants durant le trajet.



### UNE GARDERIE AVANT ET APRES L'ECOLE

de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 18h30, dans la Maison verte située en face de l'école, dans des locaux adaptés et lumineux, avec du personnel d'animation qualifié.

### LE MERCREDI, ACCUEIL COMMUNAL

à la journée ou à la demi-journée, avec un service de cantine assuré le midi, dans la Maison verte, avec le personnel de l'école qualifié en animation.

### Adaptation Ecole des Vignes

La partie la plus ancienne de l'Ecole des Vignes a été rénovée de fond en comble il y a plusieurs années. En revanche, les besoins pédagogiques d'aujourd'hui n'étant plus les mêmes qu'il y a 40 ans, **la partie des années 80 et la cantine doivent être rénovées.**

Pour ce faire, six groupes de trois conseillers ont été constitués et tirés au sort en s'assurant qu'un des conseillers (ères) municipaux (ales), également parent d'élèves, figure dans chaque groupe.

Chaque trinôme a pour mission de **réfléchir et proposer un projet de modernisation** qui sera présenté au Conseil Municipal de novembre.

Ce projet sera ensuite présenté aux enseignants personnel et représentants des parents au Conseil d'école, au plus tard début décembre.

Conseil municipal de janvier : validation du plan défini après retour des personnes consultées.

Février 2021 : choix de l'architecte.

Avril 2021 : consultation des entreprises.

Juin 2021 : début des travaux pour une réception au plus tard en juin 2022.

